

**LA DIMENSION ATLANTIQUE ET SON IMPORTANCE AU NIVEAU DE LA POLITIQUE
ETRANGERE DU MAROC**
COLLOQUE INTERNATIONAL SUR L'ATLANTIQUE
SEVILLE, 15 OCTOBRE 2015

M. Mohammed Tawfik MOULINE
Directeur Général de l'IRES

Cette communication est structurée autour de trois axes interdépendants :

- Le premier axe tente de mettre en exergue le poids de l'Atlantique dans les équilibres géostratégiques mondiaux ainsi que les défis auxquels cet espace se trouve confronté.
- Le second volet aborde quelques pistes de réflexion, à même de mobiliser le potentiel de la coopération au sein de l'espace atlantique élargi.
- Le troisième axe est consacré à la contribution du Maroc en matière de développement de la coopération atlantique.

1. L'ATLANTIQUE : UN ESPACE GEOSTRATEGIQUE IMPORTANT

L'espace atlantique a un poids géostratégique important, quoiqu'en repli sous l'effet de la montée en puissance de l'espace Asie-Pacifique. Il se caractérise comme suit:

- Un espace regroupant plusieurs économies développées et émergentes à fort potentiel, ce qui offre les conditions de base à des relations de coopération durables et complémentaires.
- Un poids démographique qui est appelé à se renforcer à l'avenir, notamment à l'échelle de l'aire atlantique africaine.
- des réserves appréciables en ressources naturelles énergétiques, minières et agricoles, faisant de cet espace une zone d'intérêt stratégique de premier ordre.
- Un espace ayant connu un brassage culturel et ethnique pendant des siècles entre les deux rives de l'atlantique, tant au Nord qu'au Sud.
- Un espace traversé par des routes maritimes névralgiques et dont la sécurisation constitue une préoccupation mondiale.

Encadré : L'espace atlantique : Quelques données

- Un poids économique important de l'espace atlantique, avec une part dans le PIB mondial, s'élevant à près de 60% en 2013 (*Cf. Indicateurs de développement, Banque Mondiale*).
- Des échanges intra-régionaux dynamiques, notamment entre pays de la rive nord de l'Atlantique (66% entre les pays de la côte atlantique européenne, 49% pour les Etats-Unis, le Canada et le Mexique). En revanche, le commerce Sud-Sud en atlantique demeure faible, autour de 15% sur la rive latino-américaine et de 9% entre pays de la façade atlantique africaine (*Cf. Centre du Commerce International, 2014*).
- Une dotation importante de ressources naturelles stratégiques d'origine énergétique et minière, notamment dans l'atlantique Sud. A titre d'illustration, le Golfe de Guinée représente 50 % de la production du pétrole africain et 10 % de la production mondiale dont la quasi-totalité est destinée à l'exportation (*Cf. BAD, 2013*).
- Une attractivité des investissements directs étrangers différenciée, avec 74% des flux d'IDE entrants captés par les pays de la rive nord : Etats-Unis (31%) et les pays européens riverains de l'Atlantique (43%). Les pays africains riverains de l'atlantique ne reçoivent que 4% des flux d'IDE à destination de l'espace atlantique. Pour sa part, la sous-région de l'Amérique latine et des Caraïbes reçoit 22% des flux d'IDE (*Cf. Atlantic Currents, GMF, octobre 2014*).
- Un espace caractérisée par une forte dynamique migratoire interne, avec un effectif de près de 71 millions d'immigrés issus des différentes régions de l'atlantique en 2013 contre près de 60 millions de personnes étrangères résidant dans les autres régions du monde (Cf. Tendances migrations internationales, Nations Unies). Il y a lieu de noter l'existence de deux pôles d'attraction des migrants : l'Europe pour les ressortissants des pays d'Afrique (8,5 millions de personnes immigrées) et les Etats-Unis pour les ressortissants des pays d'Amérique latine (21,7 millions de personnes). Cette dynamique migratoire explique le volume des transferts de fonds effectués par les travailleurs immigrés, à destination de leurs pays d'origine : 26,7 milliards de dollars reçus par les pays africains riverains de l'atlantique et 48 milliards de dollars reçus par les pays de la rive atlantique latino-américaine (*Cf. FMI, 2012*).

Malgré les potentialités dont il dispose, l'espace atlantique présente des disparités manifestes entre les trois aires qui le composent :

- **Une aire euro-atlantique nord développée** et dont les perspectives devraient s'élargir avec la concrétisation du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Ce partenariat déboucherait sur la constitution du plus grand marché du monde, représentant 50% du PIB mondial et 40% des échanges commerciaux.
- **Une aire latino-américaine atlantique en émergence**, sous l'égide du Brésil qui, à travers ses initiatives sur le plan économique et sécuritaire au niveau de l'atlantique sud, ambitionne d'affirmer son statut de puissance montante.
- **Une aire afro-atlantique aux prises avec des contraintes structurelles** sur le plan économique et sécuritaire, notamment au niveau de certains pays de l'Afrique de l'Ouest et du Golfe de Guinée (faiblesse de l'intégration régionale, menace sécuritaire avec le développement de la piraterie maritime et le trafic de drogues...).

L'espace atlantique est confronté à plusieurs défis parmi lesquels, il y a lieu de citer notamment :

- **les défis géopolitiques** : le déplacement graduel des priorités stratégiques des Etats-Unis vers l'Asie Pacifique se confirme avec l'aboutissement récent à un accord de principe pour la mise en place d'un partenariat transpacifique, regroupant 12 pays riverains du Pacifique et dont l'un des objectifs majeurs est de contenir la montée en puissance de la Chine. Cet accord pourrait contribuer à réduire la centralité géostratégique de l'espace atlantique, au regard de ses effets potentiels, en termes de détournement de flux commerciaux et d'investissements américains vers l'Asie. Sur un autre registre, les rivalités géopolitiques entre pays riverains de l'atlantique sud alimentent une course au leadership régional, peu propice à l'instauration d'une communauté d'intérêt durable.
- **les défis de compétitivité et d'attractivité** : l'espace atlantique est le théâtre d'une compétition intense, notamment celle émanant des puissances émergentes d'Asie. Celles-ci déploient des stratégies agressives, axées autant sur l'accès aux matières premières que sur la détention croissante de parts de marchés, exerçant ainsi des pressions concurrentielles sur la production domestique.
- **les défis de développement humain** : des besoins importants en termes de développement humain restent à combler dans les pays riverains de l'atlantique sud, quoique à des niveaux différents d'un pays à l'autre (accessibilité aux services sociaux de base, création d'emplois pour une population jeune, lutte contre les inégalités sociales...). Cette situation exacerbe la fracture en matière de développement entre le nord et le sud de l'atlantique, particulièrement en Afrique.

- **les défis environnementaux : l'espace atlantique est vulnérable sur le plan environnemental.** Cette vulnérabilité est accentuée par le changement climatique. Néanmoins, un gap important existe au niveau des capacités d'adaptation des pays de cet espace qui sont plus importantes dans les pays de l'atlantique nord. L'acuité de ces défis apparaît au niveau des effets négatifs qu'ils génèrent, en termes de migration et d'altération de la sécurité alimentaire.
- **les défis d'ordre sécuritaire :** la menace terroriste et celle du crime organisé sont fortement présentes dans certaines zones névralgiques, notamment dans l'atlantique sud, ce qui affecte la stabilité des Etats et augmente leur vulnérabilité. Le développement des activités liées à la piraterie, aux trafics d'armes et de drogues, particulièrement en Afrique de l'Ouest met en péril la sécurité des routes maritimes et génère des coûts économiques de plus en plus insoutenables, surtout dans un contexte marqué par la faible capacité de certains pays de la région atlantique à faire face aux menaces transnationales.

2. QUELQUES PISTES DE REFLEXION POUR MOBILISER LE POTENTIEL DE LA COOPERATION AU SEIN DE L'ESPACE ATLANTIQUE ELARGI

Tenant compte des défis précités auxquels devrait face l'espace atlantique, en particulier la partie sud et compte tenu des effets induits par la montée en puissance de l'aire Asie-Pacifique, en tant que nouveau pôle directeur de l'économie mondiale, l'édification d'une vision stratégique pour un espace atlantique élargi s'avère nécessaire.

Cette vision est opportune afin de permettre à cet espace de préserver sa centralité géostratégique. Elle devrait revêtir un caractère multidimensionnel, fondé sur un partenariat économique rénové et une coopération sécuritaire renforcée en vue de créer les conditions d'émergence d'une nouvelle ère de prospérité et de co-développement.

Pour réussir son redéploiement, cette vision devrait être portée par des institutions appropriées et tenir compte des spécificités des aires composant l'espace atlantique, tout en s'inscrivant en cohérence avec les initiatives régionales, déjà à l'œuvre. L'organisation de la Conférence des Etats Africains Riverains de l'Atlantique pourrait constituer le noyau de cette architecture pour la façade africaine.

Une coopération économique rénovée, orientée vers des secteurs structurants

Afin de concrétiser les ambitions d'un partenariat rénové en atlantique, cette coopération devrait concerner les secteurs structurants, susceptibles de répondre aux priorités de développement des pays du Sud pour accélérer leur convergence et en faire un relais durable de croissance pour les pays riverains de l'atlantique nord. Ces secteurs sont les suivants :

- **L'agriculture** : l'exploitation des complémentarités dans ce domaine, associant une abondance des terres cultivables en Afrique et un savoir-faire technologique des pays du Nord, contribuerait à résoudre la problématique de la sécurité alimentaire mondiale.
- **L'industrie** : ce secteur recèle d'importantes opportunités pour un partenariat gagnant-gagnant. Le renforcement de la compétitivité des industries américaines et européennes face à la concurrence asiatique pourrait passer, entre autres, par la réalisation de mégaprojets industriels dans l'aire atlantique sud.
- **Les énergies renouvelables** : ce secteur d'avenir pourrait répondre aussi bien aux impératifs de sécurité énergétique qu'aux exigences d'adaptation au changement climatique.
- **Les infrastructures portuaires** : levier important pour dynamiser les échanges commerciaux dans l'espace atlantique, la modernisation et l'extension des infrastructures portuaires permettraient de s'accommoder aux nouvelles exigences du transport international (capacité d'accueil des navires) et de multiplier les lignes maritimes en vue de promouvoir le commerce intra-régional et international.

Une coopération sécuritaire à accroître substantiellement pour contenir la prolifération de la menace terroriste et criminelle en atlantique sud

La coopération sécuritaire s'impose avec acuité aujourd'hui pour endiguer la menace d'insécurité dans certaines zones et éviter son amplification et son extension aux autres aires de l'espace atlantique. Une gestion strictement nationale des enjeux sécuritaires est désormais une illusion. L'appui international aux efforts nationaux de lutte contre le terrorisme devrait être la règle et non l'exception.

Cette coopération devrait privilégier le renforcement des capacités des pays vulnérables, en matière de prévention et de lutte contre les activités terroristes et criminelles, moyennant des ressources financières conséquentes et un transfert des compétences pour améliorer la gouvernance sécuritaire dans les pays vulnérables. Au-delà de la façade atlantique, cette coopération devrait cibler, aussi, les zones limitrophes qui constituent des foyers de tensions, notamment la région sahélo-saharienne.

L'approche sécuritaire devrait nécessairement être relayée par une approche socio-économique afin d'apporter des réponses de fond aux facteurs générateurs d'insécurité et au développement des activités illicites.

Une mobilisation des acteurs pour créer des relais de coopération durables

Outre la coopération entre les Etats, la mise à contribution des acteurs privés et des acteurs non-gouvernementaux est indispensable pour favoriser la compréhension mutuelle, l'appropriation des enjeux communs et l'ancrage de la coopération sur des bases durables. Pour cela, il serait opportun :

- de favoriser le développement d'un réseau transatlantique de chambres de commerce et d'industrie, permettant d'encourager les relations entre les opérateurs relevant de cet espace (informations sur les marchés, opportunités d'export/import, missions de prospection commerciale...).
- de mettre en place une plateforme de société civile pour densifier l'échange humain et culturel et lutter contre les perceptions négatives de part et d'autres.

3. QUELLE CONTRIBUTION DU MAROC AU DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION DANS L'ESPACE ATLANTIQUE ELARGI ?

Le Maroc pourrait contribuer positivement au renforcement de la coopération au sein de l'espace atlantique. Les atouts du Royaume le prédisposent à jouer un rôle de relais important en la matière :

- Un positionnement stratégique en Afrique dont la solidité s'est renforcée sous le Règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.
- Son partenariat avec des acteurs influents dans l'aire atlantique nord, notamment les Etats-Unis et la France
- Ses relations prometteuses avec certains acteurs importants de l'aire atlantique latino-américaine, notamment le Brésil.

La dimension atlantique de la politique étrangère du Maroc ne cesse de gagner en importance pour des considérations économiques évidentes, mais aussi pour des raisons liées à la préservation des intérêts stratégiques du Royaume, au premier rang desquels figure la question du Sahara marocain.

Outre les actions structurantes menées par le Maroc en termes de mise en valeur de sa côte atlantique (infrastructures portuaires, projets touristiques, développement accéléré des activités économiques et humaines sur le littoral atlantique...), la politique étrangère marocaine en direction de l'espace atlantique s'appuie sur les éléments ci-après :

- **Avec les pays d'Amérique du Nord** : les relations économiques du Maroc sont focalisées sur les Etats-Unis, avec qui le Royaume a conclu un accord de libre-échange en 2006. Il mène depuis 2012 un dialogue stratégique qui intègre des questions sécuritaires. Avec le Canada, des négociations sont en cours pour la conclusion d'un accord de libre-échange, ce qui offrirait au Maroc une passerelle francophone additionnelle pour accéder au marché nord-américain (ALENA).
- **Avec les pays de l'Amérique latine** : les relations de coopération se sont renforcées à l'issue de la Visite Royale à certains pays de ce sous-continent en 2004. La coopération économique avec cette région s'est consolidée depuis, mais demeure largement concentrée sur le Brésil et, dans une moindre mesure, sur l'Argentine. Outre les relations bilatérales, le Maroc a développé des liens de coopération avec des regroupements régionaux, à travers notamment la signature en novembre 2004 de l'accord-cadre commercial avec le Mercosur en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange et son adhésion en juin 2015 à l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale.
- **Avec les pays d'Europe** : le Maroc entretient des relations économiques étroites avec les pays européens riverains de l'Atlantique dont, notamment, l'Espagne et la France qui sont ses deux premiers partenaires. La portée stratégique de ces deux pays réside dans le fait qu'ils constituent un relais important entre les ambitions atlantiques du Maroc et son ancrage à l'espace euro-méditerranéen.
- **Avec les pays africains riverains de l'atlantique** : au-delà de la présence économique conséquente du secteur privé marocain en Afrique de l'Ouest et du caractère multidimensionnel des relations de coopération avec cette partie du continent, le Maroc a été à l'origine de l'Initiative des Etats riverains de l'Atlantique, lancée en 2009 à Rabat et qui vise à établir une zone de paix, de sécurité et de prospérité.

En termes de coopération et afin de tirer profit des perspectives qu'offre l'espace atlantique, plusieurs opportunités se présentent pour le Maroc :

- **La coopération économique triangulaire avec certains pays européens riverains de l'atlantique**, en mettant en correspondance les atouts de positionnement dont disposent ces pays en Afrique (France et Portugal), en Amérique latine (Espagne et Portugal). Cela permettrait de bâtir des communautés d'intérêts croisés, y compris par le biais de joint-ventures dans des secteurs porteurs.
- **L'accord de libre-échange Maroc-Etats-Unis à mobiliser** en faveur de l'élargissement des débouchés extérieurs de l'offre exportable marocaine, moyennant le dépassement des obstacles d'ordre normatif et réglementaire sur un marché américain de portée continentale et en faveur également de l'attrait des IDE américains qui sont destinés à l'Afrique subsaharienne et à la région MENA.

- **Des marges de progression importante de flux d'échanges commerciaux et d'IDE avec les pays d'Amérique latine** : cela augure d'une coopération fructueuse entre le Maroc et certains pays de ce sous-continent, tant sur le plan des partenaires à cibler (faire du Brésil une clé d'entrée du Maroc au Mercosur) que sur le plan sectoriel (élargissement des échanges, au-delà des phosphates et des produits agricoles).
- **L'extension de la coopération du Maroc avec les pays d'Afrique de l'Ouest** au reste de la façade atlantique, selon une logique qui associe la dynamique des investissements, le développement des échanges commerciaux et le renforcement des capacités de développement des partenaires africains.

Outre l'engagement du Maroc dans les opérations visant à promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle régionale et internationale, l'approche sécuritaire multidimensionnelle adoptée par le Royaume, qui place la sécurité de l'Homme au centre de ses préoccupations, pourrait contribuer à relever les défis sécuritaires dans l'espace atlantique sud.